



Arnaque sur cotisation et capital décès

Par **dordogne33240**, le **21/02/2013** à **17:21**

Bonjour, ma maman a souscrit un contrat depuis février 1995. J'ai fait un petit calcul par rapport à ce quelle a versée chez AVIVA depuis 1995 à ce jour cela fait à peu près 2300 euros. Or j'ai retrouvé un courrier datant du 05/02/2002 en indiquant que le capital décès en cas de maladie serait de 1364.42 € cela veut dire qu'elle leur a réglé déjà 1000 € à ce jour pour rien. et ca va continuer.....Cela ne s'appelle pas une grosse ARNAQUE ?

merci de vos réponses

Par **chaber**, le **21/02/2013** à **18:43**

bonjour

sans connaître exactement le contrat il est difficile de vous répondre.

Dans les papiers de votre mère, vous devriez trouver un document plus récent (2012) précisant le capital décès actualisé

Elle peut demander à l'assureur la situation de son compte, et vous ne pourrez plus parler d'arnaque.

essayez pour avoir un aperçu de faire une règle de 3: